



Metz, 10 mai 2017

Document de présentation de la plateforme d'accueil médico – psycho-social à Metz, pour les publics en situation de précarité

Le groupe « Accès aux soins » du réseau de Solidarité des Associations Messines porte le projet dit de « Plateforme d'accueil médico-psycho-social à Metz » depuis début 2015.

Son objectif est de faciliter l'accès

- aux droits,
- à la prévention,
- et aux soins,

par le biais d'une prise en charge adaptée, globale et pluridisciplinaire des personnes en situation de vulnérabilité, et par leur accompagnement vers les dispositifs de droit commun.

Ce projet s'est construit en s'appuyant :

- sur les constats des acteurs de terrain des difficultés d'accès et de renoncement aux soins, du fait notamment de l'éloignement de la PASS hospitalière en périphérie, d'un cloisonnement des acteurs et institutions, mais aussi de difficultés de prise en charge psychiatrique, combinés aux obstacles récurrents aux droits et aux soins, des personnes en situation de précarité pour accéder aux structures de droit commun, y compris pour les personnes disposant d'une couverture maladie,
- corroborés par une enquête qualitative menée auprès de structures médico-sociales de Metz ;
- sur les données rendant compte de l'état des lieux sur le territoire messin (diagnostic social territorial de Metz) ;
- sur les données quantitatives d'activité des permanences médicales assurées par Médecins du Monde au sein de la Boutique Solidarité de la Fondation Abbé Pierre et de son unité mobile ;
- Grâce au Dispositif Local d'Accompagnement, qui contribue à donner au projet une forme juridique et un environnement financier afin de pouvoir mobiliser tous les partenaires potentiels.

Objectifs

Il s'agit de faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes en situation de vulnérabilité, vivant sur le territoire messin, par le biais d'une prise en charge adaptée, globale et pluridisciplinaire, et par un accompagnement vers les dispositifs de droit commun :

- en favorisant leurs connaissances et leur accès aux droits sociaux ;
- en favorisant le travail de réseau et la cohérence de leurs parcours de soins à travers une meilleure coordination entre professionnels du secteur sanitaire et social ;
- en réduisant leurs risques de retard de recours ou de renoncement aux soins, y compris dentaires ;
- en favorisant leur recours à un soutien psychologique ;
- en renforçant leurs connaissances en matière d'éducation pour la santé, et leur accès à des actions de prévention et de dépistage ;
- en les accompagnant et favorisant leur autonomie dans leur parcours au sein des dispositifs de droit commun.

Caractéristiques

Ouverte de façon inconditionnelle à toutes les personnes en situation de précarité, quelle que soit leur situation sociale, administrative et économique, et rencontrant des difficultés d'accès à la prévention, aux droits et aux soins, la plateforme se veut être :

- un dispositif de droit commun de première ligne ;
- guichet unique d'accueil, de prévention, d'écoute et d'informations sur les droits et les dispositifs ;
- à bas seuil d'exigence ;
- de proximité et accessible en centre-ville ;
- assurant des soins de premiers recours gratuitement ou sans avance de frais, intégrant un dispositif de PASS de ville, en complémentarité avec la PASS hospitalière, disposant du plateau technique de l'hôpital ; et en réseau avec d'autres professionnels de santé ;
- interface et lieu de confluence entre les acteurs du secteur médico-psycho-social, pour favoriser l'accompagnement et l'orientation vers le système général de droit commun.

Une organisation adaptée

En pratique, une prise en charge médico-psycho-sociale globale proposée par une équipe pluridisciplinaire permet à toute personne en difficulté de bénéficier :

- d'informations, conseils, écoute et orientation adaptés à sa situation ;
- d'aides dans ses démarches pour accéder aux droits sociaux, assurées par les services publics compétents (CPAM, CAF, pôle emploi, CCAS...) ou autres démarches liées à l'hébergement, le logement, l'emploi, le surendettement, la formation, la scolarisation, la situation administrative... ;
- de soutien psychologique ;
- de soins infirmiers, de consultations de médecine générale et gynécologique, gratuites ou sans avance de frais (en cas de couverture maladie effective) ;
- d'un accès à des soins spécialisés adaptés ;
- d'actions de prévention et d'éducation pour la santé, de vaccinations, de dépistage et diagnostics rapides des IST ;
- d'accompagnements individualisés et physiques si nécessaire, pour aboutir à son autonomisation ;

avec le recours systématique à **l'interprétariat professionnel** lorsque la situation le nécessite ;

Par un système de vacations régulières, diversifiées et assurées sur site par des intervenants :

- des médecins généralistes du secteur privé et/ou des hôpitaux, notamment par le biais de la PASS ;
- de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), relevant du CHS ;
- du Centre d'Examen de Santé et CEGIDD (vaccinations, tuberculose, IST...)
- de la Protection Maternelle et Infantile ;
- des structures de prévention et de prise en charge des addictions ;
- des services publics : CPAM, CAF, Pôle Emploi, CCAS, conseil départemental...
- des associations gérant des dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement social, de réinsertion professionnelle : DPA, AMLI, ADOMA ...
- des permanences juridiques du tribunal
- des écrivains publics
- des médiateurs santé et socio-culturels
- ...

Par un système de conventionnement avec des partenaires en réseau, hors recours au plateau technique de l'hôpital :

- pharmacies de ville, laboratoires d'analyse médicale, centres de radiologie, centres médico-psychologiques, médecins spécialisés, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes...

Avec l'appui de ressources salariées pour :

- assurer la coordination effective des interventions des vacataires et la gestion de la plateforme (coordination, administration)
- assurer l'accueil et les interventions sociales (agent d'accueil, travailleur social)

Le recours à des ressources bénévoles formées (ou à former) peut être envisagé pour l'accompagnement et la médiation.

Modalités de financement et de gouvernance

Cette plateforme d'accueil médico-psycho-social est conçue comme **un dispositif de droit commun de première ligne**, ouvert à tous, qui repose sur l'engagement politique et financier des institutions publiques, qui ont pour compétences la prévention, la santé, l'accès aux droits et l'accompagnement social des populations sur le territoire.

Elle s'inscrit dans le cadre du **Projet Régional de Santé et en particulier du PRAPS**, qui a pour finalité d'améliorer l'état de santé des personnes en situation de précarité en permettant aux personnes les plus démunies d'accéder au système de droit commun.

L'objectif est également d'inscrire cette plateforme dans le **Contrat Local de Santé** de la ville de Metz, qui a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Un porteur doit être identifié pour garantir le cadre juridique, financier et administratif du dispositif.

Le RESAM souhaite participer au comité de pilotage du dispositif, afin de garantir la complémentarité avec les missions réalisées par les associations.